



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général aux  
Affaires Départementales**

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Demande d'autorisation environnementale présentée  
par la société BORALEX BONNECOURT CHAUFFOURT  
sur le territoire des communes de BONNECOURT et CHAUFFOURT**

Conformément au code de l'environnement, la Préfète de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté préfectoral n° 52-2023-04-00083 du 17 avril 2023, la réalisation d'une enquête publique **du lundi 22 mai 2023 au vendredi 23 juin 2023 inclus**, portant sur la demande présentée par la société BORALEX BONNECOURT CHAUFFOURT en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de 6 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur le territoire des communes de BONNECOURT et CHAUFFOURT.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet :

- sur support papier, dans les mairies des communes concernées par l'implantation du projet soit BONNECOURT et CHAUFFOURT
- sur internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Autorisation/Enquete-publique>

Le public pourra faire part de ses observations :

- sur un des registres d'enquête déposés en mairie de BONNECOURT ou de CHAUFFOURT aux heures d'ouverture au public et de permanence du commissaire-enquêteur ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse du siège de l'enquête, Mairie de BONNECOURT – 24 Grand Rue – 52360 BONNECOURT ;
- par voie électronique à l'adresse : [pref-icpe@haute-marne.gouv.fr](mailto:pref-icpe@haute-marne.gouv.fr). Les observations seront consultables par le public sur le site internet de la préfecture.

M. Yannick PICARD, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siègera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées :

### **En mairie de BONNECOURT**

- le lundi 22 mai 2023 de 09 h à 12 h,
- le samedi 03 juin 2023 de 09 h à 12 h,
- le vendredi 23 juin 2023 de 14 h à 17 h,

### **En mairie de CHAUFFOURT**

- le vendredi 26 mai 2023 de 14 h à 17 h,
- le mercredi 07 juin 2023 de 14 h à 17 h,
- le samedi 17 juin 2023 de 09 h à 12 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'environnement) ainsi qu'en mairies de BONNECOURT et de CHAUFFOURT. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

La Préfète de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la société BORALEX BONNECOURT CHAUFFOURT. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Mme Gwendoline DEHOUL, société BORALEX BONNECOURT CHAUFFOURT – 71 rue Jean Jaurès – 62575 BLENDECQUES ou au Bureau de l'Environnement de la Préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52000 CHAUMONT – adresse postale : CS 42011 – 52011 CHAUMONT Cedex).